

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE du 12 JUILLET 2024

Le douze juillet deux mil vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 juillet 2024, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Régis DAVID, Adjoint au Maire.

### Etaient présents :

M. Régis DAVID, M. Serge DUJARDIN, Mme Véronique KIEFFER-JOLY, M. Pierre-Alain BERGER, M. Jean-Paul BRIET, Mme Anne HAUGUEL, M. Jean-Claude LAVENU, Mme Delphine LECONTE et M. Joël TRÉPIED.

### Etaient absents excusés et représentés :

M. Emmanuel FAVEY, pouvoir à M. Régis DAVID  
M. Laurent MALANDAIN, pouvoir à Jean-Claude LAVENU

### Etaient absents:

M. Dominique JAYOT  
M. Johan MILLET

Secrétaire de séance : Mme Delphine LECONTE

---

Monsieur L'Adjoint au Maire demande une minute de silence pour rendre hommage à Laurent NOËL, adjoint technique, décédé le 05 juillet dernier.

Monsieur L'Adjoint au Maire soumet au vote du procès-verbal de la réunion du 23 mai dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

### ► PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur l'Adjoint au Maire informe que le contrat M. Gaston AUZOU agent remplaçant, affecté au service technique en remplacement d'un agent en maladie jusqu'à son retour, est devenu caduc le 5 juillet dernier suite au décès de l'agent.

#### - Création emploi non permanent pour emploi saisonnier :

Monsieur l'Adjoint au Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien des voiries et des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Pour rappel, l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur un période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il vous est proposé de créer, à compter du 15 juillet 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire est 35 heures et d'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique.

Il vous est proposé de recruter sur ce poste M. Gaston AUZOU, adjoint technique pour une durée de 6 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter M. Gaston AUZOU, agent contractuel sur un emploi non permanent pour emploi saisonnier au service technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures, du 15 juillet 2024 au 15 janvier 2025.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses :

Mme Anne HAUGUEL a présenté aux membres du Conseil Municipal le colis de Noël 2024.

La séance est levée à 17 h 21.